

Votre contact

Madame Hélène AUDEVAL
03 26 48 42 28

Durée

1jour
7 heures

Public

Chefs d'entreprise, Directeurs
administratifs et financier, Directeurs
des Ressources Humaines

Prérequis

Avoir un poste d'encadrant susceptible
d'être confronté au risque pénal

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Pédagogie active basée sur des cas
pratiques et une appropriation
théorique du sujet.

Formateur

Ancien officier de gendarmerie

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants, analyse
de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin formation.

Objectifs de la formation

Identifier les risques pénaux pour un dirigeant

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :
Comprendre et anticiper le risque pénal,
Etre éclairer sur le déroulement d'une enquête judiciaire.

Contenu

Identifier des risques pénaux pour un dirigeant

Le risque pénal :

Cartographie du risque pénal :

Différence entre responsabilité pénale et civile.

Infractions liées au travail, accident du travail, sécurité, harcèlement,
discrimination, pollution, l'alcool et la drogue en entreprise, infractions
financières, abus de biens sociaux, délégation de pouvoir, délégation de signature
délits informatiques, assurances et couverture des risques, etc.

Mesures à prendre en amont pour l'identifier et en aval diminuer son impact.

La police judiciaire

La classification des infractions

Cadres juridiques (l'enquête préliminaire, le flagrant délit, la commission
rogatoire)

Les acteurs de la Police Judiciaire (Les magistrats : Le Procureur de la République,
le Juge d'Instruction, le Juge des Libertés et de la Détention, les Officiers et Agents
de Police Judiciaire)

L'enquête judiciaire

Dans la tête d'un directeur d'enquête.

Les perquisitions (notion de domicile, cadres juridiques, les saisies et scellés, les
fouilles de personnes, de véhicules)

La garde à vue et l'interrogatoire (définition et contrôle, Immunités et personnes
protégées, durée, droits de la garde à vue, l'assistance de l'avocat, du médecin,
recommandations pratiques).